

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché subséquent n°7 - interventions diverses - Hiver 2024- Accord cadre à marchés subséquents "interventions diverses sur le patrimoine arboré de la commune de Villeneuve d'Ascq"- Lots 1 à 4

N° : VA_DEC2024_62
Service : Administratif et financier

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

De conclure le marché repris en objet avec :

- Pour le lot n°1 – NORD : BREUCQ - SART- BABYLONE - RECUEIL, la société PERILHON ELAGAGE située ZA de Templemars – rue d'Ennetières à TEMPLEMARS, pour un montant de 19 800 € HT (23 760€ TTC).

- Pour le lot n°2 – OUEST : PRES – FLERS-BOURG- CHÂTEAU – PONT DE BOIS, la société SMDA située 30-40 avenue Roger Hennequin à TRAPPES, pour un montant de 7 310€ HT (8 772 € TTC).

- Pour le lot n°3 – EST : COUSINERIE – ANNAPPES – POSTE – BRIGODE – RESIDENCE - ASCQ, la société PERILHON ELAGAGE située ZA de Templemars – rue d'Ennetières à TEMPLEMARS, pour un montant de 37 360 € HT (44 832 € TTC).

- Pour le lot n°4 – SUD : HÔTEL DE VILLE – TRIOLO – CITE SCIENTIFIQUE – HAUTE-BORNE, la société PERILHON ELAGAGE située ZA de Templemars – rue d'Ennetières à TEMPLEMARS, pour un montant de 2 500 € HT (3 000 € TTC).

Imputation comptable : 61521 823 2510

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.2.1 Entretien des espaces verts

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 1 février 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-200775A-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 9 février 2024